

Environnement et agriculture

Lettre d'information du Cercl'Agricole de la CCE

Août 2026

Rétrospective : 2e conférence Cercl'Agricole « Utilisation des PPh dans l'agriculture : réduire ensemble les apports dans les eaux »

Le 9 juin 2026, des experts des domaines de l'environnement et de l'agriculture se sont réunis à Berne pour discuter de pistes de solution visant à réduire la présence de produits phytosanitaires (PPh) dans les cours d'eau. Les données de surveillance actuelles montrent que des améliorations significatives ont été enregistrées au cours des 5 à 10 dernières années. Elles révèlent toutefois également que la charge en insecticides – en particulier les pyréthroïdes – reste trop élevée pour les organismes aquatiques. D'un autre côté, la protection des cultures est confrontée à des défis majeurs et les pyréthroïdes constituent souvent le seul moyen efficace de protéger les denrées alimentaires.

Quatre axes d'action ont été esquissés comme mesures efficaces, à partir d'exemples tirés de la pratique : des systèmes de culture préventifs (p. ex. choix des variétés, modification de la date de semis), le recours à des technologies innovantes (p. ex. l'agriculture de précision), la prévention systématique des rejets à la source (p. ex. assainissement des aires de lavage, ruissellement des champs) ainsi que la réduction générale des quantités utilisées. Des témoignages de terrain, comme celui de la trajectoire de réduction lucernoise, mais aussi le récit d'un agriculteur, ont clairement montré qu'un échange entre les services spécialisés dans l'agriculture et la protection des eaux, mais aussi directement avec les agriculteurs, est nécessaire pour trouver des solutions pratiques et efficaces.

La conclusion de la conférence est claire : réduire la pollution tout en protégeant les cultures représente un véritable défi. Mais la conférence a également montré que c'est possible. Ce sont surtout les petits pas qui permettent d'avancer, et cela nécessite un esprit d'ouverture et une compréhension mutuelle entre les différents acteurs.

Annnonce d'événement Plateforme nationale d'ammoniac : « Procédure d'autorisation pour les constructions d'étables » le 7 septembre 2026

Le 7 septembre 2026, la Plateforme nationale d'ammoniac organise une manifestation consacrée aux mesures visant à réduire au minimum les émissions d'ammoniac dans les nouvelles constructions d'étables. De telles mesures sont nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux en matière de protection de l'air dans le secteur agricole. Il est essentiel qu'elles soient conçues de manière adéquate et, partant, efficaces. Lors de cette manifestation, la plateforme nationale d'ammoniac souhaite présenter aux autorités compétentes les moyens de garantir une efficacité optimale de ces mesures.

Informations supplémentaires:

- Programme et inscription ([lien](#))

Distance minimale pour les installations d'élevage

Le Tribunal fédéral exige que les distances minimales par rapport aux installations d'élevage soient déterminées sur la base de l'Agroscope Science n° 59 (AS59). La norme AS59 tient compte de l'évolution des systèmes d'élevage. Les systèmes d'élevage ouverts plus récents génèrent généralement des émissions plus élevées, ce qui entraîne des distances minimales plus importantes. Les cantons ont toutefois le droit et le devoir de vérifier l'exactitude de l'AS59. La CCE a chargé Cercl'Air de clarifier l'application des distances minimales pour les installations d'élevage sur la base de l'AS59 et d'élaborer une recommandation d'application.

Un projet de recommandation n° 36 de Cercl'Air intitulé « Exécution distance minimale pour les installations d'élevage » est désormais disponible. La Conférence des aménagistes cantonaux et la Conférence des services de l'agriculture cantonaux ont été consultées sur ce projet, ce qui a permis de prendre en compte les aspects liés à l'aménagement du territoire et à l'agriculture. Ce projet va désormais être testé dans la pratique. Les autorités cantonales chargées de l'application, les branches concernées et d'autres milieux intéressés pourront ainsi procéder à des évaluations d'impact et acquérir de l'expérience. Pendant cette période, le Cercl'Air organise des séances d'information et recueille les commentaires écrits.

La nouvelle recommandation devrait être disponible au plus tard à compter du 1er janvier 2027. Elle garantira une sécurité juridique et une prévisibilité accrue.

Informations supplémentaires:

- Steiner, Beat; Keck, Margret; Frei, Matthias: Bases relatives aux odeurs et à leur propagation, nécessaires pour déterminer les distances à observer par les installations d'élevage, dans: Agroscope Science 59, 2018 ([lien](#))
- Site web du Cercl'Air avec informations sur les séances d'information et les réponses écrites ([lien](#))
- Projet de recommandation Cercl'Air n° 36 : « Exécution distance minimale pour les installations d'élevage » ([lien](#)), outil Excel ([lien](#))

Politique agricole 2030+

L'OFAG élabore actuellement la politique agricole en vigueur à partir de 2030 (PA30+), sur la base de la motion 22.4251 de la CER-E ([lien](#)) ainsi que du rapport sur l'orientation future de la politique agricole ([lien](#)). La PA30+ vise ainsi à transformer le système alimentaire dans son ensemble, de manière à ce que les modes de production durables et les modes de consommation durables se renforcent mutuellement.

L'une des principales demandes de la CCE est que la nouvelle politique agricole apporte une contribution décisive à la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA). La conférence spécialisée estime qu'il est particulièrement urgent d'agir en ce qui concerne les pertes d'azote ainsi que les résidus de produits phytosanitaires et leurs produits de dégradation dans les eaux souterraines et de surface. Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture doivent également continuer à diminuer.

Pour cela, il faut prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production agricole jusqu'à la consommation. Si les initiatives volontaires de tous les acteurs s'avèrent insuffisantes, des mesures contraignantes supplémentaires seront nécessaires.

La consultation est prévue pour le troisième trimestre 2026, et le débat parlementaire à partir du troisième trimestre 2027.

Trapego : projet de recherche sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture

Trapego est un projet de recherche interdisciplinaire consacré à l'utilisation des pesticides dans l'agriculture suisse, qui s'étendait de 2021 à 2025. Avec le soutien du Fonds national suisse, des chercheuses et chercheurs issus des domaines de la santé, de la politologie, de l'agriculture, de l'environnement et des médias ont étudié comment internaliser les effets externes négatifs liés à l'utilisation des pesticides. Ils ont systématiquement analysé l'influence que peuvent avoir les informations relatives à l'exposition aux pesticides et aux risques qui y sont liés, ainsi qu'aux pratiques et stratégies agricoles alternatives, sur l'attitude des citoyens vis-à-vis de l'utilisation des pesticides et de leur réglementation.

Outre de nombreuses publications, Trapego a également publié des fiches d'information ; la quatrième et dernière de la série vient de paraître et traite des questions sanitaires liées à l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle donne la parole à des acteurs du secteur agricole sur ces questions sanitaires.

Informations supplémentaires:

- Site web de Trapego, disponible en allemand et anglais ([lien](#))